

RENTREE 2026/2027

INSCRIPTION

A L'ECOLE MATERNELLE

Sont concernés les enfants nés en 2023 et 2024
ainsi que les nouveaux arrivants.



Merci de prendre rdv au 03.21.59.12.65.

Le jour de l'inscription veuillez-vous munir des documents suivants :

- Fiche de renseignements (à retirer au préalable dans les différentes mairies du RPI ou à l'école maternelle).
- Livret de famille.
- Justificatif de domicile.
- Document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

FICHE D'INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

ENFANT

NOM _____ **PRENOM** _____

SEXE Féminin Masculin

DATE DE NAISSANCE _____ **LIEU** _____

ADRESSE _____

PÈRE	MÈRE
NOM _____	NOM _____
PRENOM _____	PRENOM _____
ADRESSE _____	ADRESSE _____
TEL DOMICILE _____	TEL DOMICILE _____
PORTABLE _____	PORTABLE _____
E-MAIL _____	E-MAIL _____
PROFESSION _____	PROFESSION _____
TEL PRO _____	TEL PRO _____

Merci de prendre rdv au 03.21.59.12.65.

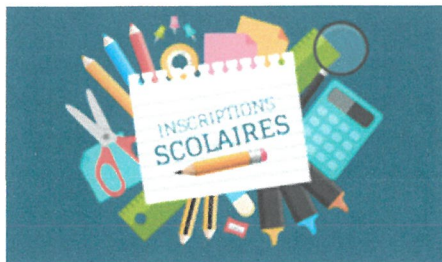
Le jour de l'inscription, veuillez-vous munir des documents suivants :

- Fiche d'inscription
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.
- Dérogation accordée si vous n'habitez pas une des communes du RPI.

Le _____

Signature des parents

Comment inscrire votre enfant à l'école ?



Inscription en maternelle : pour qui ?

- **Les enfants qui entrent en première année d'école maternelle :**
Pour la rentrée de septembre 2026, la première inscription à l'école est destinée aux enfants nés en 2023.
- Les enfants nés en 2024 peuvent s'inscrire en toute petite section avec un accueil aménagé ou à la journée.

La campagne d'inscription en petite section se tient du 1er février 2026 au 15 juin 2026 inclus. N'attendez pas pour procéder à l'inscription de votre enfant à l'école maternelle.

Pour rappel, tous les enfants en France ont l'obligation d'être scolarisés dès l'âge de 3 ans et ce jusqu'à l'âge de 16 ans.

Comment procéder à l'inscription de mon enfant ?

Vous pouvez demander prendre un dossier d'inscription à la mairie de votre domicile ou auprès l'école maternelle à Sauchy-Lestree (03 21 59 12 65).

De quels documents, dois-je me munir lors de l'inscription ?

- La fiche de renseignements récupérée en mairie
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Le carnet de santé ou de vaccins à jour